



Compte-rendu audiences ministère des Outre-mer.

Grève du 31 août et comité d'accueil à l'aéroport.

Le SNES a rencontré à trois reprises la Ministre des Outre-mer et son cabinet. A l'occasion de sa venue et pour le jour de son arrivée, nous avons déposé un préavis de grève au titre du SNES-FSU. Le SNUipp avait également déposé un préavis. Dès sa descente d'avion, le co-secrétaire du SNES et de la FSU, Henri Nouri interpellait une Ministre très disposée à écouter les revendications de la FSU centrées autour de **l'attractivité financière** et d'un traitement humain et respectueux des personnels contractuels. Une délégation du collège de Passamainty était présente pour rappeler que des professeurs contractuels sont actuellement sans emploi alors que des postes ne sont toujours pas pourvus mais aussi que certains n'ont pas été renouvelés sans qu'on sache pourquoi, le VR n'ayant donné aucune explication.

Rencontre avec les partenaires sociaux.

Le soir même à 20 h, la Ministre recevait les partenaires sociaux dans les locaux de la Préfecture en Petite Terre. La FSU était représentée par le secrétaire du SNUipp et celui de la FSU. L'exercice était difficile tant l'assistance était nombreuse. Le temps de parole de chacun était limité et ne permettait pas de trop approfondir. Il n'en reste pas moins que cette réunion permettait à nouveau de se parler.

La Ministre quant à elle, nous a annoncé qu'elle accordait une grande importance aux assises de l'outre-mer qui doivent se tenir dans les mois qui viennent et permettront, selon elle, d'aborder tous les sujets.

S'agissant de la hausse de l'indexation, elle redoute un nouveau calcul total à ce sujet qui serait en définitive défavorable aux rémunérations ultra-marines mais reconnaît que Mayotte pourrait bénéficier d'une prise en compte du critère attractivité dans la définition du taux de majoration. Sa préférence va à la valorisation du service outre-mer. Le SNES considère que les deux doivent être compatibles mais au MEN, nous attendons toujours le dispositif d'accélération de carrière !

Sur l'IFCR, elle semble ignorer le blocage des néo-titulaires induit par la condition de durée de service de 4 ans. Elle soutient même qu'il n'en est rien. Le SNES a maintenu que cette évolution restait à gagner bien évidemment.

Sur le dégrèvement fiscal, nous lui avons rappelé l'engagement écrit de Mme Pau Langevin à obtenir un passage en revenus exceptionnels des indemnités d'éloignement transitoires.

Même si, en raison de l'heure tardive (la réunion s'est déroulée de 20h à 22h), il était difficile de développer tous les points, la ministre nous a donné des signes positifs à notre sens, notamment lorsqu'elle considère qu'il faudrait inventer des nouveaux statuts d'outre-mer. La normalisation ne peut se faire à marche forcée. C'est bien tout le sens de la démarche de la FSU lorsque nous demandons d'adapter les mesures à la spécificité de Mayotte en matière d'attractivité et de constructions d'établissements scolaires.

Réunion de la FSU (SNES, SNUipp, SNPI) avec le chef de cabinet chargé de l'éducation en présence du DASEN et du DRH du VR.

La réunion a commencé à 19 h dans les locaux de la préfecture sur petite terre. Nous avons repris et approfondi les revendications sur l'attractivité financière et les moyens.

Sur les constructions scolaires, qui ne suivent pas le rythme de la montée d'effectifs, le VR comme le chef de cabinet justifient les retards pris par le problème du foncier

Le SNES-FSU est revenu longuement sur la revendication d'augmenter l'indexation en reprenant l'historique du décret de 2013, qui à l'époque avait été accepté à condition de le réexaminer sous l'angle de l'attractivité lorsqu'il atteindrait son effet maximum (1,40). C'est ce qu'on avait appelé la clause de revoyure. On y est et la chute de l'attractivité est vertigineuse avec 50 % de contractuels dans le second degré. Nous avons ajouté que nous tenions à la disposition du chef de cabinet une objectivation comparant les situations sous le décret 96 et celles issues des décrets de 2013 et qui démontre les pertes de revenus considérables introduits par les décrets de 2013. Le chef de cabinet s'est déclaré intéressé. Le document lui sera transmis et nous chercherons dès que possible à prendre un nouveau RV.

Nous sommes revenus sur la demande de réduction de la durée de service pour obtenir l'IFCR ainsi que celle de dégrèvement fiscal des IE. Ces mesures ont été situées en comparaison avec la situation antérieure où l'IE n'était pas fiscalisée et où la durée de service nécessaire pour obtenir l'IFCR était de deux ans et non de 4. Les documents afférents à ces questions ont été remis et notamment le relevé de décisions des réunions d'avril et juin 2016 au Ministère des outre-mer.

En conclusion le chef de cabinet s'est montré ouvert sur le fond et disposé à continuer le dialogue que nous reprendrons dès que possible.

A notre demande d'audit du système éducatif de Mayotte, il a répondu qu'une mission d'inspection générale aurait lieu sur instruction du directeur de cabinet du MEN. Le DASEN nous a indiqué que le rapport serait communiqué aux organisations syndicales.